**MAIRIE DE MASSÉRAC**

 **8 Rue du lavoir**

 **44290 MASSÉRAC**

 **----------------------**

**Tél. : 02/40/87/24/18**

**Fax : 02/40/87/26/19**

**E-mail :** **masserac@wanadoo.fr**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 21 Novembre 2014 à 19H30**

 Le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire le vendredi 21 novembre 2014 à 19h30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire et de Monsieur Thierry OLIVIE, secrétaire de séance.

Il a été débattu des sujets suivants :

Un point presse a précédé le conseil afin d’informer le public de l’arrivée d’un nouvel adjoint administratif à la mairie puis des nouveaux horaires à compter du 1er décembre :

APC : Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h à 12h

Les plis recommandés pourront être distribués quand même le samedi matin de 9h à 11h.

Mairie : Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h à 12h + le samedi matin de 9h à 11h.

De 11h à 12h : créneau réservé aux commissions finances et réunions d’adjoints.

**Architecture du Site Internet**

Monsieur Bruno MASETTO, membre de la commission fait une présentation de la première amorce du site.

Entre autres choses, les infos suivantes pourront apparaitre sur ce site: comptes rendus de conseils municipaux, disponibilité des différentes locations de salles, articles de presse

Et ce dans le but d’optimiser les temps d’accueil de la mairie.

Un volet « Actualités » sur la page d’accueil permettra de communiquer les infos en temps réel.

Seule la mairie sera habilitée à alimenter ce nouveau site.

Monsieur le Maire propose que ce site soit présenté lors des vœux du maire le 11 janvier 2015 + une info au bulletin municipal.

A prévoir : accès internet (clé 3G – Wifi) pour les vœux.

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité l’architecture et le lancement du site.

**Compte rendu de réunion des Adjoints avec la SNCF**

Dans le cadre d’un chantier de renouvellement des voies organisé de nuit sur la ligne reliant Rennes à Redon, les passages à niveau n°30 (lieu-dit la Lombardie) et n°31 (lieu-dit le Plessis) devront être fermés jour et nuit. Les travaux seront réalisés en 2015.

A ce titre, un arrêté sera pris à ce moment afin d’interdire toute circulation dans ces 2 endroits. La SNCF s’engage en revanche à maintenir un passage piétons et secours en cas d’inondations pour le PN 30. La SNCF informera régulièrement de l’avancée des travaux afin d’apporter une information en temps réel à la population. Elle informera également par un affichage à la gare les rabattements en car et/ou taxi qui seront organisés vers les gares avoisinantes.

Par ailleurs, la mairie devra informer la SNCF de l’évolution de la montée des eaux pendant la durée des travaux.

**Bulletin municipal**

Ce bulletin paraîtra semaine 2/2015.

Comme d’habitude, Françoise BREGER se charge de recueillir les infos utiles et nécessaires à la conception de celui-ci. Monsieur le Maire souhaite que ce bulletin soit allégé en ce qui concerne les CR du Conseil Municipal et souhaite davantage valoriser les travaux des commissions (photos, compte rendu…)

Les infos à intégrer au bulletin sont à déposer avant fin novembre.

Il est plus pertinent de recevoir les infos par mail ou support de type USB.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers représentés dans des instances intercommunales de faire remonter les infos pertinentes à insérer dans le bulletin.

**Vœux du maire**

Les vœux à la population auront lieu le Dimanche 11 janvier 2015 à 11h00.

La location d’un projecteur est prévue pour la présentation du nouveau site internet : coût de la location 25 euros chez DVI.

**CLECT du 30 octobre 2014**

Le 30 octobre 2014, la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges des Communes vers la CCPR s’est réunie.

Cette commission a pour mission de répartir les charges entre la commune suite à la venue de nouvelles communes et/ou à l’attribution de nouvelles compétences à la CCPR.

Dans le cadre de l’extension de la compétence développement économique, chantier d’insertion, la cotisation à la Mission locale de Redon, auparavant payée par le SEJIE, sera à la charge de la CCPR (avec un coût de 938.62 euros pour la commune de Massérac).

Monsieur le Maire rappelle à cet effet que la commune de Massérac est la seule commune de Loire Atlantique en DSC négative.

**Noël des personnes âgées**

Le repas est prévu le 6 décembre. Comme évoqué, seuls les élus du CCAS sont conviés + 4 autres personnes. Pour cette année, ce seront Mesdames Clotilde MOURAUD et Soumaya GUILLOUX et Messieurs Daniel GUILLET et Bruno MASETTO.

La distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans ne participant pas au repas de noël aura lieu le WE des 20 et 21 décembre. 15 colis hommes et 22 femmes

Cette tournée peut s’organiser en binôme (1 personne avertie + 1)

Les « distributeurs » sont vivement encouragés à consacrer un peu de temps afin de pallier à l’isolement des personnes.

**Etude Loi sur l’Eau (cf Station d’Epuration)**

En application des articles L.214-1 à 6 du Code de l’Environnement, toute personne qui souhaite réaliser un projet relatif au milieu aquatique (cours d’eau, eaux souterraines …) doit soumettre ce projet à l’application de la Loi sur l’Eau et déposer une déclaration auprès de la Préfecture afin d’en obtenir son approbation et pouvoir prétendre à des subventions.

Aussi pour formaliser cette déclaration, des études doivent être réalisées. Il est proposé de confier cette prestation à un cabinet d’études compétent en la matière.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal devra délibérer pour permettre la réalisation de l’étude Loi sur l’Eau et lancer une procédure de consultations auprès des cabinets suivants :

EF ETUDES - 4 rue Galilée 44340 Bouguenais

Etudes Environnement - 1 rue Pierre et Marie Curie 44160 Pontchâteau

Irépolia - rue de la Géraudière 44300 Nantes

Aménagement Pierres et Eau 3 rue Amédéo Avogrado 49070 Beaucouzé

L’Agence de l’eau sera également contactée afin d’obtenir des conseils avisés quant au choix d’un autre cabinet d’études. Ce qui portera à 5 le nombre de cabinets consultés.

Le Conseil vote à l’unanimité le lancement de la procédure.

**Budgets**

*Points de régularisation :*

* Budget Assainissement

Il convient de prendre une Décision Modificative afin d’équilibrer les comptes 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 «virement de la section d’investissement. Ces derniers sont des comptes liés à des opérations d’ordre (non-budgétaires) et servant à équilibrer les sections de fonctionnement et d’investissement au Budget Primitif. Ils ne donnent lieu qu’à des prévisions sans exécution.

* Budget Communal

Il convient de reprendre une délibération qui annule et remplace celle relative à l’affectation du résultat 2013 au BP 2014 afin de rectifier le montant à affecter au compte 001 « solde d’exécution d’investissement reporté ».

*Dématérialisation & Logiciels*

Selon la réglementation PESV2, un changement du logiciel comptabilité est à envisager. L’outil actuellement utilisé (Magister depuis 1997) est incompatible avec la nouvelle règlementation et la politique de dématérialisation.

Un conseiller propose de recueillir d’autres devis concernant le matériel informatique afin de comparer les prix.

Il est proposé de missionner la Commission Finances pour finaliser le choix du matériel informatique.

De plus, un point détaillé et explicatif sera effectué en commissions finances afin de bien comprendre le fonctionnement d’un budget.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Groupe Scolaire :

L’expertise judiciaire suit son cours.

Fleurissement du bourg :

Un conseiller propose un devis de 638.88 euros de plantes annuelles. Ainsi ces dernières qui seront plantées par les adjoints techniques généreront un coût et entretien moindres.

Bandes jaunes sur les trottoirs :

Des lignes jaunes discontinues sont à prévoir. Un nouvel arrêté annulera celui pris en octobre 2013 pour acter cette nouvelle mesure.

Syndicat de Voirie :

Le Conseil émet un avis favorable à l’adhésion de THEHILLAC au Syndicat de Voirie.

Stationnement école :

Un conseiller municipal évoque le problème de stationnement devant l’école et la cantine scolaire. A ce titre, la Commission Urbanisme/Voirie sera saisie.

PAV (Point d’Apport Volontaire) :

Les containers ont été à nouveaux incendiés pour la 4ème fois.

Dans ce contexte, un conseiller propose l’installation d’une vidéosurveillance des bâtiments communaux. Une Commission Vidéosurveillance et Sécurité va donc être créée : les Adjoints, JM HUBER et F DEMARCQ en seront les membres.

**Fin de séance 21h30**